

Délibération n°2020-03-02

Réf. Nomenclature « Actes » : 511

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Élection du président

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	96
Pouvoirs	6
Votants	102

L'an deux mille vingt, le 16 juillet à 14h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 7 juillet 2020 par monsieur Pierre Chevalier, président sortant, s'est réuni à Ussel.

Pierrick Louradour est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Laëtitia Chapuis	à	Éric Ziolo	Joël Bézanger	à	Philippe Brugère
Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud	Jacques Sénéjoux	à	Daniel Delpy
Anthony Calla	à	Christophe Arfeuillère	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil

- Élus excusés :

Guy Faugeron (représenté par Jean-Paul Detour)

Conformément à l'article L5211-2 du Code général des collectivités territoriales, l'élection du président de la communauté de communes suit les mêmes règles que celles prévues pour l'élection du maire.

L'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le président de séance procède à l'appel à candidatures pour les fonctions de président.

Daniel Delpy et Pierre Chevalier se portent candidats.

Il fait ensuite procéder aux opérations de vote, 10 assesseurs sont désignés au sein des conseillers communautaires.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

• **Premier tour de scrutin**

Nombre de votants :	102
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	102
Bulletins blancs ou nuls :	9 - 1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	92
Majorité absolue :	47

Ont obtenu :

- Pierre CHEVALIER : 60
- Daniel DELPY : 31
- Christophe ARFEUILLÈRE : 1

Le candidat ayant obtenu la majorité absolue, **Pierre CHEVALIER**, est proclamé président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Ussel, le 16 juillet 2020

Le président,
Pierre Chevalier

